

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 novembre 2024 — N° 164

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Zachary Vézina.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de l'enfant.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner la remise de la Médaille de la députée à trois récipiendaires de la circonscription de Laporte.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'appuyer la pétition pour des HLM de qualité.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner la Grande semaine des tout-petits et la Journée internationale des droits de l'enfant.

20 novembre 2024

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club de l'âge d'or Les Ultramontais.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Boulangerie Saint-Hubert.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Grande semaine des tout-petits.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des droits de l'enfant.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Fondation Santé Rimouski.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association pour la protection du lac Mégantic.

20 novembre 2024

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 81 Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 81.

Dépôts de documents

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activité 2023-2024 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant;
(Dépôt n° 2053-20241120)

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2024-2025 – novembre 2024;
(Dépôt n° 2054-20241120)

20 novembre 2024

Le rapport du Commissaire à la langue française intitulé *Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances*.

(Dépôt n° 2055-20241120)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 5, 7 et 19 novembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2056-20241120)

Dépôts de pétitions

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 127 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à interdire aux courtiers immobiliers de référer des inspecteurs en bâtiment à leurs clients.

(Dépôt n° 2057-20241120)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 19 409 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'une rémunération et de conditions de travail pour les travailleuses en CPE comparables à celles accordées dans le secteur public.

(Dépôt n° 2058-20241120)

20 novembre 2024

Mme Dufour (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 144 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en œuvre d'une stratégie de développement de corridors ferroviaires à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(Dépôt n° 2059-20241120)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 19 novembre 2024 sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, proposant que le principe du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **349** en annexe)

Pour : **75** Contre : **24** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 74 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 74 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

20 novembre 2024

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse qu'annuellement en moyenne 6 500 Québécois, soit environ 18 hommes par jour, recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 hommes en mourront annuellement;

QU'elle reconnaisse que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

QU'elle constate l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate;

QU'elle se rappelle que la campagne de sensibilisation et de financement « Nœudvembre » au profit de PROCURE offre, depuis 2014, l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

QU'elle reconnaisse que, depuis 2014, la campagne « Nœudvembre » a permis d'amasser plus de 6 millions de dollars pour financer la recherche sur le cancer de la prostate et soutenir les Québécois atteints de ce cancer;

QUE l'Assemblée nationale souligne la « Journée québécoise de la sensibilisation au cancer de la prostate » qui s'est tenue le 19 novembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

20 novembre 2024

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **350** en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la présentation, le 8 octobre dernier, du « Consensus québécois en environnement » par la coalition Vire au vert;

QU'elle affirme son appui aux acquis environnementaux présentés dans le document;

QU'elle demande à tous les partis représentés à la Chambre des communes de respecter les acquis du Québec en matière d'environnement dans le cadre de l'élaboration de leur plateforme politique.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les résidents du quartier du Village, à Montréal, doivent composer depuis des années avec une crise aigüe d'itinérance et de toxicomanie;

QU'elle reconnaisse que cette situation peut entraîner des conséquences négatives sur la qualité de vie et la sécurité de tous;

20 novembre 2024

QU'elle demande au gouvernement du Québec de continuer à soutenir les organismes communautaires, la santé publique et les policiers pour assurer la sécurité de tous dans le quartier du Village, à Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 80^e anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale;

QU'elle reconnaisse que depuis 80 ans, l'OACI est le moteur du développement sûr, sécurisé et durable de l'aviation mondiale;

QU'elle reconnaisse les importantes retombées économiques liées à la présence de l'Organisation à Montréal;

QU'elle félicite l'OACI pour sa contribution exceptionnelle à l'industrie aérospatiale québécoise et au rayonnement du Québec à l'étranger.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Chassin (Saint-Jérôme), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate le report soudain de projets d'infrastructures dans le réseau de la Santé;

20 novembre 2024

QU'elle reconnaisse les efforts du gouvernement pour rattraper le retard accumulé et rétablir un financement équitable dans la région des Laurentides;

QU'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement de services de santé et de services sociaux à la hauteur des besoins des Laurentiens et notamment sur sa capacité de rencontrer les cibles du ministère de la Santé et des Services sociaux pour que les Laurentiens reçoivent les soins dans leur région;

QU'elle souligne qu'un ralentissement des investissements attendus en infrastructure serait problématique;

Enfin, que l'Assemblée nationale réaffirme son soutien à l'établissement du CISSS des Laurentides et à la réalisation des projets d'infrastructures dûment autorisés et planifiés.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;

20 novembre 2024

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l’encadrement relatif aux étudiants étrangers.

Mme D’Amours, deuxième vice-présidente, donne l’avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions portant sur l’ajout de contenu transversal sur les communautés LGBTQIAS2+ et autres communautés marginalisées dans la formation de base et continue des professionnelles de la santé.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L’Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l’économie et du travail qui a procédé à l’étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l’accompagnement des personnes et à simplifier le régime d’assistance sociale.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 58, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 20 du Règlement, Mme D’Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu’à 15 heures.

20 novembre 2024

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises du Québec.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au début de son intervention, M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE la motion du député de Marguerite-Bourgeoys soit amendée de la manière suivante :

Ajouter, à la fin du paragraphe, après le mot « Québec », les mots « faisant peu ou pas de profit et de réévaluer l'imposition de celles dépassant un certain seuil de bénéfices ».

20 novembre 2024

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal des petites et moyennes entreprises du Québec faisant peu ou pas de profit et de réévaluer l'imposition de celles dépassant un certain seuil de bénéfices.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeois) et sur la motion d'amendement de M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, Mme Mallette (Huntingdon) propose :

QUE la motion du député de Marguerite-Bourgeois soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les mots « ne prendre aucune action qui aurait pour effet d'alourdir le fardeau fiscal » par « continuer de travailler à alléger globalement le fardeau ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de continuer de travailler à alléger globalement le fardeau des petites et moyennes entreprises du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeois) et sur les motions d'amendement de M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Mallette (Huntingdon), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeois) refuse les propositions d'amendement de M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Mallette (Huntingdon).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

20 novembre 2024

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 novembre 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 58, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 novembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

20 novembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, proposant que le principe du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers, soit maintenant adopté :

(Vote n° 349)

POUR - 75

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Hébert (CAQ)	Picard (CAQ)	
	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)	

CONTRE - 24

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Garceau (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Ghazal (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Grandmont (QS)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (IND)	
	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)	

20 novembre 2024

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 350)

POUR - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemieux (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)			Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)		Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
			St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (IND)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)	
	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)	
	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)	